

## Commune de Langon 35660

### Procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023

**L'an Deux Mille Vingt Trois, le cinq octobre à dix-neuf heures trente,**

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean Yves COLLÉAUX**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 27 septembre 2023**

Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Hélène RIO, Mme Anne Sophie MOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.

Absents excusés : Mme Marie DONAGHY.

Secrétaire de Séance : Mr Julien COLIN.

**Mr le Maire propose d'ajouter 3 points à délibérer :**

- Mise à jour des Commissions de contrôle des listes électorales
- Pont de Port de Roche : protocole de soutien aux études de réfection du Pont
- Demande de subvention de l'Association SENS

#### **1. Approbation du procès-verbal du 31/08/2023**

Mr le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil du 31 août 2023.

*Décision : approuvé à la majorité (13 pour et 1 abstention de G. COUANAULT)*

#### **2. Commissions extra-municipales : modalités de fonctionnement**

La charte régissant les modalités de fonctionnement des commissions extra-municipales stipule dans son article 3 « composition » qu'un bilan à mi-parcours sera effectué en 2023 et définira les modalités de poursuite de ces commissions.

Une question va être posée aux membres actuels. Souhaitent ils quitter leur commission, ou continuer à y siéger jusqu'à la fin du mandat ? Les élus sont d'accord avec cette méthode.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

#### **3. Commerce : contrat d'accompagnement avec la CCI**

Afin de contribuer au développement commercial de la Commune, Mr le Maire propose d'établir un contrat d'accompagnement municipal entre la Commune et la Chambre de commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine.

La décision est prise de passer un contrat d'Accompagnement Municipal avec la CCI pour un montant de 1500 euros HT.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

#### 4. **Projet école-cantine : choix de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO)**

Mr le maire rappelle qu'un marché a été lancé pour désigner l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui suivra le projet de création d'une école, d'une cantine en régie, et d'une garderie-centre de loisirs.

**L'analyse complète des offres** est en cours d'élaboration suite aux auditions du 4/10. Elle sera présentée au prochain conseil.

#### 5. **Service médical d'urgence : convention pour l'éclairage du stade**

Dans le cadre de l'éclairage du stade du Frère Félicien pour l'atterrissage des hélicoptères du SAMU, Mr le Maire propose de passer une convention avec la société HIS (Hélicoptère Ingénierie Système) pour l'installation et la mise en service d'un système d'éclairage d'urgence ; la prestation s'élève à 3750 € HT dont :

- 3450 € pour l'installation et la mise en service d'un coffret E-Boo pour le service d'urgence,
- 300 € pour le droit annuel d'utilisation et la maintenance.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

#### 6. **Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs**

Mr le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Pour réaliser celui-ci il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs.

Il est demandé au Conseil de délibérer pour créer ces emplois temporaires.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

#### 7. **Assurance statutaire du personnel : adhésion au contrat d'assurance du CDG35**

La protection sociale applicable aux agents entraîne des obligations des collectivités territoriales à l'égard de leur personnel. Elles doivent supporter le paiement des prestations. Compte tenu des risques financiers lourds résultant de ces obligations, il est important que les collectivités souscrivent une assurance, contrat qui est passé par le CDG35.

Le contrat d'assurance qui couvre les arrêts de travail des agents communaux CNRACL ou IRCANTEC arrive à échéance au 31/12/2023. Le CDG 35 a relancé un marché pour la période 2024-2027. La compagnie d'assurance retenue est CNP assurances, le courtier gestionnaire est RELYENS. Les nouvelles conditions du contrat sont les suivantes :

- Agents affiliés à la CNRACL : le taux est de **5.95 %** avec un remboursement des **indemnités journalières à hauteur de 80%**. L'assurance comprend les risques suivants : décès, maternité et adoption, paternité, accidents et maladies imputables au service, longue maladie et longue durée, maladie ordinaire (franchise de 15 jours), etc...
- Agents IRCANTEC : le taux est de **1.20%** pour l'ensemble des garanties (accidents du travail et maladies professionnelles, maternité et adoption, paternité, grave maladie, maladie ordinaire (franchise de 15 jours).

L'assiette de cotisation est basée sur le traitement indiciaire brut annuel.

Mr le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer au contrat groupe dans les conditions ci-dessus présentées.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### 8. Redon agglomération : convention pour le transport des enfants à la piscine

Mr le Maire propose de renouveler la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines de Redon Agglomération qui dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, accueille au sein des piscines de Redon Agglomération, les enfants scolarisés sur son territoire.

Les élèves de Langon sont accueillis suivant un planning établi pour l'année scolaire.

La convention est conclue pour l'année scolaire 2023-2024.

La participation communale est déterminée selon le planning d'utilisation et sur la base d'un coût moyen obtenu par le montant des factures acquittées et divisé par le nombre de déplacement réellement effectués.

A titre d'information, pour l'année scolaire passée, pour les élèves de l'école Léo Ferré, 11 déplacements ont été effectués vers la piscine de Redon pour un coût total de 1003.70 € TTC soit un coût du trajet de 82.95€ HT (= 91.25€TTC).

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### 9. Finances : demande de fonds de concours à Redon Agglomération

Afin de compléter le financement de l'acquisition du bâtiment Terrena, Mr le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de Redon Agglomération pour un montant de 14 940€.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### 10. Budget : décision modificative

Dans le cadre de la régularisation comptable du dépôt de la caution liée à la location aux Ets Courtet, Mr le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget principal, en dépenses de la section d'investissement :

Article 165 : + 242.82€

Article 213 : - 242.82 €.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### 11. Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire

DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation donnée au maire			
Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
07/09/2023	Restauration muret Mairie	ILOZ	925,00 €
28/09/2023	Gazon Terrain de Foot	VERALIA	1 218,80 €
29/09/2023	Branchement Logement CSC	ENEDIS	1 591,20 €
29/09/2023	Branchement Centre de Santé	ENEDIS	1 591,20 €

*Le conseil prend acte des décisions du Maire*

### 12 - Mise à jour des Commissions de contrôle des listes électorales

Mr le Maire fait part à l'Assemblée de mettre à jour la liste des personnes qui siègent dans la Commission de révision des listes électorales.

Mr Olivier Rondeau remplace Mr Patrick Routurier.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### 13 - Pont de Port de Roche : protocole de soutien aux études de réfection du Pont

Un protocole de soutien aux travaux va être signé entre les collectivités concernées et le Département d'Ille et Vilaine.

*Décision : approuvé à l'unanimité*

### 14 - Demande de subvention de l'Association SENS

Le Conseil décide d'octroyer à l'Association SENS une subvention de 1000€ pour l'année 2023.

*Décision : approuvé à la majorité (9 pour, 3 contre : G. COUANAULT, A-S. MOREL, M. GAUVIN, et 2 abstentions : P. GERARD, A. LE ROUX)*

### 15 - Informations et questions diverses

- La journée défense et citoyenneté « modernisée »
- Le congrès des maires du 20 au 23 novembre à la porte de Versailles à Paris
- La résidence d'architecte (Jérôme et Rémi) - Réunion publique le jeudi 12 octobre 2023 à 18h à la salle des Menhirs.
- La boutique éphémère devrait ouvrir le 25 novembre prochain dans l'ancien local « cyber commune » près du gîte pèlerins. Les travaux doivent être achevés par le Service technique pour fin octobre.
- Le PLU : toutes les communes de Redon Agglo ont délibéré ; **5 sur 31 y sont opposés dont Langon**
  - Le séminaire de lancement de la révision du SCOT se tiendra le 20/11 à Redon y assisteront Jean-Marie MEILLERAY, Evelyne MASSIOT et Jean-Yves COLLEAUX
- Anniversaire de la libération et de la fin de la Seconde Guerre Mondiale le 02/10/2023 – Mail transféré à Gilles BOURSIER, le président de l'UNC de Langon.
- Un concert organisé par le conservatoire de Redon se tiendra dans l'église de Langon le vendredi 13 octobre à 20h30 – Les flots Baroques.
- Prochain conseil municipal le 9 novembre
- Campagne sur la qualité de l'air
- Vaccination grippe et Covid.

*Fin de la séance à 21 H 00*

*Fait à Langon, le 2/11/2023*

*Le Maire, Jean Yves COLLEAUX*

*Le Secrétaire de séance, Julien COLIN*

